**Conseil des Droits de l’Homme des Nations Unies**

**32e session du Groupe de Travail sur l’Examen Périodique Universel**

**Genève, 21 janvier – 1 février 2019**

**Intervention de la République d’Albanie**

**Sur l’EPU de l’Union des Comores**

**25 Janvier 2019**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Monsieur le Président,

L'Albanie souhaite la bienvenue à la délégation des Comores et la remercie pour sa présentation de son troisième rapport national. Nous apprécions les efforts déployés par Comores pour répondre aux recommandations du précédent cycle de l'EPU.

L'Albanie se félicite des mesures prises par Comores pour renforcer la situation des droits de l'homme dans le pays, y compris l'adhésion des Comores à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

L’Albanie encourage l’Union des Comores à intensifier leurs efforts pour lutter contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des enfants maltraités.

Nous souhaitons formuler les recommandations suivantes à l’Union des Comores :

1. Adopter un nouveau code pénal qui prévoit l’Abolition la peine de mort et ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques
2. Ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée transnationale et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Merci Monsieur le Président.